

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 11 février 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-02-30

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 14 janvier 2019
 - .2 séance extraordinaire du 21 janvier 2019
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût - fin de la procédure
7. Acquisition d'un camion de voirie et des équipements
 - .1 Financement par accaparement du surplus accumulé non affecté
 - .2 Acompte et paiement pour les fins d'acquisition
8. Règlement numéro 400-19 remplaçant le règlement 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019
9. Règlement 401-19 remplaçant le règlement 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales
10. Avis de motion – revoir le type de développement immobilier de la rue de l'École et Sainte-Marie
11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – appui

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

12. Finances municipales
 - .1 Adoption des dépenses
 - .2 Flux de trésorerie – État
13. Retenue – contrat de lignage 2018
14. Résolution de correction de la résolution 18-08-193 – déneigement saison 2018-2019
15. Ressources humaines
 - .1 – comité de sélection – ressource supplémentaire
16. Demande d'appui financier
 - .1- Table de concertation de la petite enfance
 - .2- Actions Familles

- .3- Atelier théâtre – école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
- .4 - Agricultrices Montérégie-Ouest
- .5 - Guignolée
- 17. Bilan des interventions en incendies 2018
- 18. Contrat des fournisseurs et de services (R)
 - .1 - Jean-Yves Thibault
 - .2 - Francine Beaudet
 - .3 - Entretien BLMD
 - .4 - Servicofax
 - .5 - Vidéotron – téléphonie
 - .6 - Vidéotron - hébergement
- 19. Entretien des terrains municipaux et des abords de chemins – autorisation gré à gré
 - .1 Fauchage des abords de chemins
 - .2 Coupe de gazon
- 20. Travaux d'entretien de la branche 13 de la rivière des Fèves – Mandat en ingénierie en gré à gré
- 21. Amendement à la liste - remboursement 2018 pour les loisirs et les sports – hors municipalité

INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 22. Correspondance au conseil
 - .1 Scabric – Pique-nique
 - .2 Leroux Beaudry Picard et ass. – archives en évaluation
 - .3 Ministère de la Famille du Québec – non-admissibilité –aide financière en relâche 2019
 - .4 Ministère de l'Environnement et des changements climatiques – subvention
 - .5 Sûreté du Québec - coûts
 - .6 Actions Familles – remerciement
- 23. Rapport des élus
- 24. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats
- 25. Varia
 - .1 Programme projets jeunesse locaux - Secrétariat à la jeunesse (A)
- 26. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 27. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 14 janvier 2019

19-02-31

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire du 21 janvier 2019

19-02-32

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Il n'y a pas de suivi à effectuer du dernier conseil.

5. Première période de questions du public

Un citoyen demande si les municipalités seront impliquées au registre des armes à feu du Québec.

Un citoyen questionne les élus sur le budget 2019 et l'augmentation de postes budgétaires.

Un citoyen demande de faire un état d'avancement du dossier d'amélioration du service internet dans les rangs.

Une citoyenne désire la pose d'une enseigne indiquant la présence d'enfants près de chez elle sur le chemin de la Rivière des Fèves Sud.

Un citoyen requiert de revalider l'efficacité du fonctionnement des regards pluviaux sur la montée de la Rivière des Fèves et de la Grande-Ligne.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût - fin de la procédure

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir la forme du projet;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-33

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mettre fin à la procédure d'adoption du règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉ

7. Acquisition d'un camion de voirie et des équipements

7.1 Achat d'un camion de voirie usagé

CONSIDÉRANT QUE le camion de voirie actuel est rendu à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT l'analyse de monsieur Martin Bujold, contremaître aux travaux publics, des besoins de la municipalité en matière de véhicule de transport;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal privilégie maintenant l'option d'acquérir un véhicule usagé;

CONSIDÉRANT l'inspection d'un véhicule usagé GMC Sierra 3 500HD numéro de série 1GD321C87FF603754 par le fournisseur Mécamobile chez Empire auto au 120, rue Dubois à Saint-Eustache le 8 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection relève uniquement des corrections mineures;

CONSIDÉRANT QUE les correctifs seront effectués sur le véhicule avant la prise de possession;

CONSIDÉRANT le règlement portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 août 2018 par la résolution portant le numéro 15-08-215 remplaçant la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comprend des dispositions permettant l'octroi de contrats de gré à gré qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public déterminé par le règlement du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-34

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à acquérir de gré à gré au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier un camion de voirie GMC Sierra 3 500HD usagé chez Empire auto et de signer au nom de la municipalité le contrat 5093.

ADOPTÉ

7.2 Financement par accaparement du surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-34;

CONSIDÉRANT QU' y a lieu de définir au moment de l'acquisition d'une immobilisation le type de financement à retenir;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-35 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De financer l'achat du nouveau camion de voirie à même le surplus accumulé non affecté pour un montant de 57 682.33\$ soit 50 894\$ plus la taxe non compensée de 2 538.33\$ et les accessoires au véhicule d'une valeur maximale de 4 250\$ afin de voir au paiement de cette dépense en immobilisation.

D'accaparer à même le surplus accumulé non affecté un montant de 57 682.33\$ afin d'augmenter le revenu général du budget 2019;

ADOPTÉ

7.3 Paiement des dépenses pour les fins d'acquisition

CONSIDÉRANT les résolutions 19-02-34 et 19-02-35;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-36 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la dépense pour les fins d'acquisition d'un GMC Sierra 3 500HD numéro de série 1GD321C87FF603754 chez Empire auto au montant de 58 540,38\$ en y soustrayant la taxe de vente du Québec TVQ de 4 987\$ soit un montant de 53 553.38\$ taxes incluses.

D'autoriser les dépenses complémentaires inhérentes à l'acquisition de ce véhicule (paiement de la TVQ, de la SAAQ à Empire auto, bloc d'alimentation, B.P., coffres, support à outils, espaces de rangement, lettrage,

bloc chauffe-moteur, supports à cônes, lumières et autres accessoires) qui représente un montant d'au plus 4 250\$.

ADOPTÉ

8. Avis de motion et projet de règlement numéro 400-19 remplaçant le règlement 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du Forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer une taxe directe pour les terrains vacants du développement du Forgeron et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2019. Ce règlement remplacera le règlement numéro 397-19. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE, selon l'article 500.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, imposer sur son territoire toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est l'imposition d'une taxe directe aux propriétaires de terrains vacants du développement du domaine du Forgeron.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes directes municipales;

ATTENDU QUE le règlement 397-19 contenait des erreurs administratives à corriger avant imposition;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 février 2019;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer un projet de règlement numéro 400-19 remplaçant le règlement 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du Forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019.

ADOPTÉ

9. **Avis de motion et projet de règlement 401-19 remplaçant le règlement 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2019. Ce règlement remplacera le règlement numéro 396-19. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE, selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE le règlement 396-19 contenait des erreurs administratives à corriger avant imposition;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 février 2019;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-38

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 401-19 remplaçant le règlement 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales.

ADOPTÉ

10. **Avis de motion – révision du type de développement immobilier de la rue de l'École et Sainte-Marie**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage

204-02 afin de revoir le découpage des zones H-8, HC-3, H-4 et H-9 (agrandir la zone H-8), d'autoriser uniquement des projets intégrés à même la zone H-8, de revoir les usages autorisés à même la zone H-8 (permettre de l'unifamilial, du bifamilial, du trifamilial et du multifamilial isolé en projet intégré), de contrôler l'architecture à même le règlement de zonage (le nombre et le type de parement, les pentes de toit, les hauteurs des habitations, la hauteur du rez-de-chaussée, etc..) et finalement d'assujettir la zone H-8 au règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – appui

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéraux et provinciaux des circonscriptions correspondantes mesdames Brenda Shanahan et Claire Isabel et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉ

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

12. Finances municipales

12.1 Adoption des dépenses

19-02-40

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter la liste des comptes à payer pour la période du 15 janvier 2019 au 11 février 2019 inclusivement, totalisant un montant de 127 911.70\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

12.2 Flux de trésorerie - État

Monsieur le directeur général Michel Morneau explique le flux de trésorerie. Au 31 janvier 2019, l'état du compte bancaire est déficitaire de 37 457\$ et qu'un solde de 156 913\$ sur la marge de crédit est anticipé au 28 février de l'année courante.

13. Retenue – contrat de lignage 2018

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Bujold contremaître de voirie à l'effet que les travaux effectués répondent aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE

19-02-41

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la libération de la retenue au contrat de lignage des chemins de l'année 2018 du fournisseur Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc. au montant de 2 174.88\$.

ADOPTÉ

**14. Résolution de correction de la résolution 18-08-193 –
dénéigement saison 2018-2019**

CONSIDÉRANT QU' une erreur est présente à même la résolution 18-08-193 soit un considérant n'ayant aucun lien avec le processus d'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le dernier paragraphe étant le dernier considérant, doit être retiré afin de rendre cohérent le texte de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE

19-02-42

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la résolution 18-08-193 soit corrigée en retirant le dernier CONSIDÉRANT et se lira comme suit :

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été diffusé au moyen du service site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 13 juin dernier visant d'un contrat de déneigement, déglacage, chargement et entreposage du sel et de l'abrasif pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des offres avait lieu le 13 juillet à 11h05;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a déposé une offre soit le fournisseur Les Pavages Ultra inc. au montant de 630 854.03\$;

CONSIDÉRANT le budget municipal 2018 et les immobilisations en infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés annuellement par ce service dépassent amplement les projections.

EN CONSÉQUENCE,

18-08-193 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De rejeter l'offre du fournisseur Les Pavages Ultra inc. au montant de 630 854.03\$;

ADOPTÉ

ADOPTÉ

15. Ressources humaines

15.1 Comité de sélection – ressource supplémentaire

CONSIDÉRANT QU' un affichage aura lieu sous peu afin de pourvoir un poste d'agent administratif;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de membres d'un comité d'évaluation des candidatures est requise afin d'évaluer des postulants dans le but d'effectuer une recommandation aux élus;

EN CONSÉQUENCE

19-02-43 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le comité de sélection pour la ressource supplémentaire du poste d'agent administratif soit formé par madame Julie Roy adjointe administrative-comptabilité et monsieur le directeur général Michel Morneau.

ADOPTÉ

16. Demande d'appui financier

19-02-44 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 Table de concertation de la petite enfance

140 \$

ADOPTÉ

19-02-45 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.2 Actions Familles

1 200 \$

ADOPTÉ

19-02-46 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme
.3 Atelier théâtre – école secondaire
des Patriotes-de-Beauharnois 200 \$

ADOPTÉ

19-02-47 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme
.4 Agricultrices Montérégie-Ouest 200 \$

ADOPTÉ

19-02-48 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme
16.5 Comité de la Guignolée 300 \$

ADOPTÉ

17. Bilan des interventions en incendies 2018

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue

à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-49

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le bilan des activités en incendie 2018 faisant rapport des activités du Service des Incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

18. Contrat des fournisseurs et de services

18.1 Jean-Yves Thibault

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource occasionnelle au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-50

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2019 de monsieur Jean-Yves Thibault, Ferme Jybault SENC, pour l'aide aux travaux au service des travaux publics.

ADOPTÉ

18.2 Francine Beaudet

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien des aménagements paysagers de l'année 2019 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-51

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2019 de madame Francine Beudet pour les travaux d'entretien paysagers.

ADOPTÉ

18.3 Entretien BLMD

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien des édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-52

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer un ou des contrats de service pour l'année 2019 d'entretien BLMD pour l'entretien de la salle communautaire, de la caserne de pompier, du centre municipal et de la bibliothèque.

ADOPTÉ

18.4 Servicofax

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur Konica Minolta bizhub C364e est terminé;

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en matière d'impression au centre municipal;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-53

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à acquérir le photocopieur Konica Minolta bizhub C364e au montant de 547.96\$ plus les taxes applicables soit 630,02\$.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à signer le contrat de service numéro 60 de 5 ans avec le fournisseur Servicofax inc. selon les conditions de ce contrat.

ADOPTÉ

18.5 Vidéotron – téléphonie

CONSIDÉRANT QUE le contrat de téléphonie arrive à échéance en février 2019;

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-54

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à renouveler le contrat en téléphonie du centre municipal avec le fournisseur Vidéotron selon l'offre du 4 janvier 2019 portant le numéro 386 de 30,95\$ par mois.

ADOPTÉ

18.6 Vidéotron – hébergement

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'hébergement du site internet arrive à échéance en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les besoins municipaux en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-55

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à renouveler le contrat d'hébergement du site internet avec le fournisseur Vidéotron selon l'offre du 4 janvier 2019 portant le numéro 340 de 14,99\$ par mois.

ADOPTÉ

19. Entretien des terrains municipaux et des abords de chemins – autorisation gré à gré

19.1 Fauchage des abords de chemins

19-02-56

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à convenir avec un ou des fournisseurs sur la liste des fournisseurs un contrat de gré à gré pour le fauchage des terrains municipaux – abords de chemins.

ADOPTÉ

19.2 Coupe de gazon

19-02-57

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à convenir avec un ou des fournisseurs sur la liste des fournisseurs un contrat de gré à gré pour la coupe du gazon des terrains municipaux.

De présenter aux élus les résultats de ces démarches.

ADOPTÉ

20. Travaux d'entretien de la branche 13 de la rivière des Fèves – Mandat en ingénierie en gré à gré

19-02-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à convenir avec un ou des fournisseurs sur la liste des fournisseurs un contrat de gré à gré pour un mandat en ingénierie visant des travaux d'entretien de la branche 13 de la rivière des Fèves.

ADOPTÉ

21. Amendement à la liste - remboursement 2018 pour les loisirs et les sports – hors municipalité

19-02-59

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'amendement de la liste des remboursements 2018 pour les loisirs et les sports – hors municipalité.

La liste amendée est déposée.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

22. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

- .1 Scabric – Pique-nique
- .2 Leroux Beaudry Picard et ass. – archives en évaluation
- .3 Ministère de la Famille du Québec – non-admissibilité – aide financière en relâche 2019
- .4 Ministère de l'Environnement et des changements climatiques – subvention
- .5 Sûreté du Québec - coûts
- .6 Actions Familles – remerciement

23. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois de janvier 2019.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue le rapport du mois de janvier 2019.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli effectue le rapport du mois de janvier 2019.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue le rapport du mois de janvier 2019.

24. Dépôt des rapports internes

24.1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de janvier 2019 est déposé.

25. Varia

25.1 Programme projets jeunesse locaux - Secrétariat à la jeunesse

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la jeunesse propose un programme de subvention intitulé Programme projets jeunesse locaux;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-60

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à déposer une demande de subvention au Programme projets jeunesse locaux - Secrétariat à la jeunesse.

ADOPTÉ

26. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande à quel moment seront effectués les travaux d'entretien de la branche 13 de la rivière des Fèves.

Un citoyen requiert des élus de refaire les ponceaux sur la montée de la Grande-Ligne.

Un citoyen interroge les élus sur les quantités de sel de route à savoir si les quantités sont suffisantes pour terminer la saison.

27. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h19.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier